Les divisions de la noblesse (1764).

Mais une des choses qui a le plus avili la noblesse dans ces derniers temps, c'est d'être parvenue enfin à supporter deux classes séparées parmi elle, celle des gens titrés ou de ceux qui s'établissent à la cour par leurs charges et par leurs assiduités, et celle de la simple noblesse qui va moins ordinairement à la cour. Il a donc passé et il est tout reçu en France à présent que les honneurs de la guerre et les grades militaires doivent cheminer tout d'un autre train pour ce qu'on nomme les seigneurs que pour la simple noblesse, ce qui décourage les gens de guerre de profession et nous donne de mauvais officiers généraux dans nos armées.

Voici cependant à quoi se réduit aujourd'hui toute l'aristocratie du gouvernement français et toute part qu'y a la noblesse : le commandement des armées et le service militaire. Les affaires de la guerre ne donnent qu'une autorité passagère et qui se borne à la durée de chaque campagne. Ajoutez à cela un grand air d'importance, des distractions brillantes, mais seulement extérieures, quelques charges à la cour agréables par l'accès près de la personne du prince, mais contrebalancées par la défiance que les ministres lui donnent de ses courtisans, quelques grâces lucratives et injustes, l'occasion de nuire plutôt que de servir, une occupation continuelle d'intrigues d'argent et de vengeances, un vain éclat qui reluit au loin et qui ne soutient pas l'examen, un meilleur air et plus de goût dans les discours et dans les modes, de grandes terres titrées et négligées, des dettes et des injustices.

Toute l'autorité essentielle du gouvernement a passé entre les mains de l'heureuse robe. Les fonctions des grands officiers de la couronne sont à présent confiées à des bourgeois constitués dans des dignités amovibles, successeurs de ces clercs sur qui les anciens nobles se reposaient de la peine de savoir lire et écrire et de demeurer dans les villes, tandis qu'eux allaient régner dans leurs fiefs. Ces hommes nouveaux, accoutumés de jeunesse à toute la dureté de cœur nécessaire pour disposer froidement de la vie, des biens et de l'honneur des citoyens, sous les titres ignobles de secrétaires et de contrôleurs, font trembler les fils de leurs anciens maîtres ; ils les dégradent, ils les rebutent et ils les

envoient à la mort pour des querelles que les magistrats disposent tranquillement dans leur cabinet.

Mais cette institution de la robe destinée, pour tout équivalent de la grandeur réelle, à plus de flexibilité et de travail, sort insensiblement de l'état de modestie et d'amovibilité qui faisait son principal mérite, et elle retombe dans les mêmes abus qui ont arraché le gouvernement des mains de la noblesse. L'hérédité s'accroît toujours dans les premières magistratures, les survivances deviennent fréquentes même dans le ministère, le déplacement s'exerce le moins dans les places qui le demanderaient davantage. Ceux qui s'y trouvent tombent dans une commode inaction et se font doubler par des subalternes qui eux-mêmes, trop considérés pour travailler, font faire leur ouvrage par d'autres commis inférieurs.

Enfin, l'on est accoutumé dans la robe, comme dans la noblesse, à distinguer en deux classes les familles des jurisconsultes : on y défère des égards différents à autre chose qu'au mérite et selon les anciens services des pères, quoique leurs enfants aient négligé de s'acquérir la même capacité.

René Louis Le Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, Amsterdam, 1764, pages 208-212.